



# DÉLIBÉRATION

## du 16 septembre 2025

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b>  <u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, M. Damien GUILLON, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Ludovic LEDUC, Isabelle LEAUTE, Mme Agnès LEMARIE, Jérôme LECERF, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Frédéric LEGRAS, Rosalie OUTIN, (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE), <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Bruno CHICOISNE <u>Date de la convocation</u> : 10 septembre 2025
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>17 SEP. 2025</b> Publiée, le <b>17 SEP. 2025</b> Notifiée, le	
<b>Délibération n°25.5.06</b>	<b><u>URBANISME - BATIMENTS</u></b> <b>BATIMENTS - Travaux de réhabilitation de l'église - lot n°5 cloches - avenant n°3</b>

Madame le Maire rappelle aux élus qu'un marché a été conclu avec l'entreprise LAUSSAULT CAMPANISTE pour le lot 6 - cloches du marché de rénovation de l'église le 25 février 2025 pour un montant de 19 945.12€ HT.

Un premier avenant a été conclu le 07 mai 2025 portant sur le remplacement du cadran nord dont les fixations sont abimées. Un second avenant a été validé concernant des réparations supplémentaires sur une 3<sup>e</sup> cloche.

Il convient de conclure un 3<sup>e</sup> avenant relatif à la location d'une nacelle pour la repose du cadran nord qui a été restauré.

L'entreprise LUSAULLT a établi un devis d'un montant de 1 539.62€ HT pourtant le marché aux montants suivants :

- Montant initial du marché : 19 945.12€ HT
- Montant du marché après avenant 1 et 2 : 22 549.23€ HT
- Montant de l'avenant n°3 : 1 539.62€ HT
- **Montant total : 24 088.85€ HT**
- **Différence entre le marché initial et le nouveau marché : 20.78%**

Le pourcentage d'écart entre le marché initial et le nouveau montant du marché après avenant étant supérieur à 10%, il est nécessaire de délibérer pour valider cet avenant.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition du Maire,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'exposé présenté,**

**Vu l'avis de la Commission urbanisme du 26 août 2025,**

**Considérant que, conformément à l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, la modification apportée par l'avenant ne peut être regardée comme substantielle,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**à l'unanimité :**

► **APPROUVE** l'avenant n°3 au lot 5 – cloches du marché de rénovation de l'église Saint-Pierre Saint Paul à conclure avec l'entreprise LUSSAULT pour un montant de 1 539.62€ HT

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Bruno CHICOISNE**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

